UCLouvain

FIAL

Faculté de philosophie, arts et lettres

Comment la perception du rôle de l'archiviste communal impacte l'exercice de ses missions

Mémoire

Auteure : Anne Urger

Promotrice : Bérengère Piret

Année académique 2023-2024 – session de septembre

Master de spécialisation en archivistique, gestion et droit des données

Remerciements

La réalisation de ce travail a été possible grâce à la contribution de plusieurs personnes à qui je souhaite témoigner toute ma reconnaissance.

Je remercie tout d'abord Bérengère Piret, promotrice de ce mémoire, pour ses judicieux conseils, ses encouragements et sa disponibilité. C'est à nos riches conversations que je dois une problématique stimulante à traiter et à partager.

Mes remerciement les plus chaleureux vont également aux archivistes Sarah Andrieux, Mathieu Roeges et Aline Wachtelaer pour avoir accordé de l'intérêt à mon projet et accepté de partager avec moi leur expérience professionnelle. Nos rencontres m'ont permis de bâtir ce travail sur un indispensable socle concret.

Merci à Roland pour son adhésion sans réserve à mon projet de reprise d'études, son infinie patience et ses relectures attentives. Merci aussi à Faustine pour avoir émaillé cette période de multiples attentions toujours soutenantes.

Enfin, je remercie mes amies Joëlle, Cécile et France présentes tout au long de cette année particulière. Leur soutien inconditionnel et leurs encouragements m'ont été très précieux.

Table des matières

Table des matières 1

Introduction 2

I. Le cadre méthodologique 2

II. Trois archivistes, trois services d'archives 4

1. « Je ne fais qu'un avec mes archives. » 4

2. « L'effet boule de neige » 7

3. « Sortir l'archiviste de son coin traditionnel et lui donner une position transversale » 9

III. Quels rôles pour l'archiviste au sein de son administration locale 12

1. Au service de la recherche historique 12

2. Au service de la mémoire locale 13

3. Au service de la justification de droits 14

4. Au service de la transparence démocratique 17

5. Au service de l'efficacité de l'administration 18

IV. Quand perceptions riment avec confusions 19

1. Le profil de l'archiviste 19

2. La place de l'archiviste dans son organisme 20

Conclusion 22

Bibliographie 24

Annexe – Questionnaire 27

Introduction

L'échelon communal est le rouage officiel où les édiles et l'administration sont au plus près des citoyens. Organismes publics, les communes sont autant de microcosmes où s'exerce le fonctionnement d'une société démocratique. Elles doivent assurer la bonne conservation des documents qu'elles produisent ou reçoivent. Particularité d'importance, elles doivent également veiller sur leurs archives historiques, contrairement aux autres organes de l'État.

Au siècle dernier, la production documentaire se massifie et les supports de l'information se diversifient à un point encore jamais atteint. L'archivistique, discipline alors en plein développement, en prend la mesure et adapte ses pratiques en conséquence. Son champ d'action s'élargit encore quand le numérique déferle sur la production de données au tournant du XXI^{e} siècle et que le défi de sa préservation s'ajoute à ce qui précède.

L'écoulement des dernières décennies voit également s'amplifier le droit du respect de la vie privée et de celui de la liberté d'information dans nos démocraties. La communication des archives est depuis grandement impactée par ces évolutions sociétales.

Dans ce contexte, la position d'archiviste communal est-elle une place évidente à occuper, une place à prendre, prise, ou peut-être à (ré)inventer ?

Pour explorer ce sujet, nous nous immergerons d'abord dans trois services d'archives dont nous avons rencontré les responsables. À travers le prisme des usages classiquement reconnus des archives, nous observerons ensuite comment chacun d'entre eux conçoit son rôle et comment celui-ci est perçu par les acteurs qui l'entourent. Nous clôturerons notre analyse par une mise en exergue des deux facteurs qui jouent un rôle déterminant dans la perception du rôle de l'archiviste. Il s'agit de sa formation d'une part, et de la place qui lui est donnée dans son institution d'autre part.

L'objectif sera de découvrir si et comment l'image que chacun se fait de cette fonction peut impacter son incarnation.

I. Le cadre méthodologique

Le cadre théorique de l'archivistique suppose un champ d'action désormais très vaste. Transférée dans la réalité quotidienne d'un service d'archives communales, qu'en est-il concrètement ? Ces services, quand ils existent, sont au mieux composés d'équipes réduites. Comment légitimer la fonction quand de tels enjeux reposent bien souvent sur une seule tête qui ne peut raisonnablement pas embrasser tous les champs de l'archivistique contemporaine. Nous formulons l'hypothèse que la réponse à ces questions peut être multiple et dépendre de nombreux facteurs, dont la perception

que l'archiviste a lui-même de son rôle. Y aurait-il autant de façons d'occuper la fonction que d'archivistes ?

Quelle serait également la part attribuable aux attentes – explicites ou implicites – vis-à-vis de la fonction archives de la part de la hiérarchie, des agents de l'administration communale et du citoyen ? Ces attentes ne dépendent-elles pas d'une image en décalage avec celle que l'archiviste a de lui-même ?

Nous tenterons de vérifier si ces intuitions peuvent trouver quelques fondements en entrant dans la réalité de trois archivistes communaux de la Région de Bruxelles-Capitale[1] qui ont accepté de nous ouvrir la porte de leur bureau et de leur dépôt. Il s'agit donc plus de prendre le pouls d'une profession que d'en faire une étude approfondie.

En effet, notre approche exclut *de facto* d'autres réalités comme celles des grandes villes dotées de services d'archives professionnels depuis des décennies ; celles des communes qui ne peuvent envisager d'engager un archiviste pour des raisons financières ou qui n'en ont pas pris la décision ; ou encore celles des administrations locales soumises à un cadre institutionnel et législatif différent.

Cette démarche empirique a pris la forme de longs entretiens[2]. Chacun d'entre eux a été mené sur base d'un questionnaire semi-directif. Outre de classiques demandes sur la carte d'identité des archivistes (formation, expérience, date d'entrée dans la fonction) et de leur service (genèse, position dans l'organisation, taille des équipes, importance matérielle des fonds), les questions portent sur leur champ d'action concret et leurs interactions avec leur hiérarchie et leurs collègues. Une série de qualificatifs sont ensuite soumis à leur appréciation comme autant de déclencheurs pour exprimer comment ils perçoivent leur métier. Les entretiens se sont clôturés par quelques questions sur le rôle qu'ils estiment occuper dans leur administration et dans la société, questions que nous nous sommes permis d'emprunter à un sondage mené auprès d'archivistes principalement québécois en 2015[3]. Nous en retirons trois portraits assez factuels pour ouvrir notre étude.

L'analyse qui suit se base sur ce qui se dégage des instantanés de la vie de ces trois services : une profession identique et des valeurs communes, mais une vision malgré tout contrastée des priorités de chacun. Nous pouvons rattacher chacune d'entre elles à une fonction des archives : la recherche scientifique et historique, la construction de la mémoire locale, la justification de droits, la transparence démocratique et enfin l'efficacité de l'administration. Nous soulignons que l'ordre

[1] Il s'agit de Sarah Andrieux (Saint-Gilles), Mathieu Roeges (Uccle) et Aline Wachtelaer (Schaerbeek).
[2] Ces entretiens, d'une durée de 2 à 3 heures, se sont déroulés en présentiel les 4, 5 et 8 juillet 2024.
[3] Le questionnaire se trouve en annexe, p. 27. Les quatre dernières questions sont empruntées à DEMOULIN Marie, DION Isabelle et CARTIER François, « Valeur des archivistes, valeur des archives : florilège d'anecdotes archivistiques », dans *Actes du 44e congrès de l'Association des archivistes du Québec, Tadoussac, 27-29 mai 2015, Archi qui...? Archi quoi...? Les archivistes enfin démasqués*, 2015, p. 70-86.

dans lequel se succèdent ces usages est délibéré, même s'il peut surprendre[4]. C'est que cette succession sert notre propos. Partir de la fonction la plus communément attribuée aux archives – et donc aux archivistes – dans l'imaginaire collectif pour en terminer par l'utilisation devenue au fil du temps la moins évidente pour les non-professionnels nous semble pertinent, puisqu'il est ici principalement question de perception.

À travers chaque usage des archives, il est question de positionnements pris, de place faite ou donnée à l'archiviste communal, par lui-même et par ceux qui gravitent autour de lui. Dans le but d'élargir, de nourrir et, partout où cela est possible, d'étayer nos observations, nous nous appuyons sur la littérature pour compléter ce dispositif expérimental.

Nous espérons en retirer des enseignements sur la façon dont les différents acteurs de ce système interagissent afin de tenter de détecter ce qui pourrait le faire évoluer en faveur à la fois de la bonne gestion des affaires publiques et de la légitimation d'un métier toujours méconnu.

II. Trois archivistes, trois services d'archives

1. « Je ne fais qu'un avec mes archives. »

Aline Wachtelaer est entrée aux archives de Schaerbeek (130.775 habitants[5]) il y a près de quinze ans et en est la cheffe de service faisant fonction depuis plus de quatre ans. Issue d'une famille schaerbeekoise depuis le XIX^e^ siècle, ayant toujours baigné dans l'histoire locale bruxelloise, celle dont le grand-père a réalisé des études géographiques et historiques sur la commune se demande si elle n'a pas abouti presque naturellement à ce poste. Docteure en histoire de l'art qui a tout appris de l'archivistique en autodidacte, elle se définit avant tout comme une chercheuse et une passeuse.

Le service est fondé en 1995, peu avant que la commune ne fasse l'acquisition des entrepôts de la Compagnie indépendante des Tabacs (cigarettes Bastos). Les archives historiques et une grande partie des archives administratives y sont alors centralisées.

La première archiviste en place, également historienne de l'art, gère le transfert d'archives disséminées dans la maison communale et d'autres bâtiments de la commune. Elle bataille pour qu'un équipement minimal soit mis en place et débute l'inventorisation des fonds mais ne procède à aucun tri. Lui succède une romaniste motivée par la fonction qui, elle non plus, n'a aucune formation en archivistique.

[4] L'ordre « naturel » des utilisations des archives s'entend mieux dans bien des contextes quand il est question de retracer leur genèse et les usages que celles-ci peuvent revêtir avec le temps, comme l'a exposé Marie-Anne Chabin (CHABIN Marie-Anne, *Archiver, et après? Chapitre 1 - Un geste naturel*, Paris, Djakarta, 2007, en ligne : https://www.marieannechabin.fr/archiver-et-apres/1-un-geste-naturel/ (consulté le 25 juillet 2024).

[5] Au 1^er^ janvier 2023 (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, https://ibsa.brussels/).

Un travail de formation minimale des services pour éviter les dépôts sauvages qui arrivent au magasin débute en 2009. Le tri des archives anciennes, crucial pour dégager de l'espace, est toujours en cours aujourd'hui.

Le service est rattaché aux Affaires générales, dirigées par un juriste. Pour l'archiviste, c'est loin d'être un avantage pour défendre la valeur patrimoniale qu'acquièrent les fonds conservés par la commune. Il lui a fallu beaucoup de temps pour convaincre sa hiérarchie que les archives n'étaient pas que des documents voués à la destruction en fin de durée d'utilité légale ou administrative. Cette vision ne l'aide pas quand les conditions d'une conservation pérenne doivent être mises en place. Il lui semblerait plus logique de rattacher son service à la Culture ou au Patrimoine, deux départements avec lesquels elle collabore régulièrement.

Le dépôt, lieu de travail de l'archiviste, est situé à une vingtaine de minutes à pied de la maison communale où sont basés les services accessibles aux citoyens. Cette distance ne favorise pas à les contacts directs avec ses collègues. Les instructions données aux services sont à disposition sur l'intranet de la commune. Avant la crise sanitaire, les différents services étaient invités au dépôt pour qu'ils puissent se rendre compte de la masse documentaire conservée (environ 4 km linéaires) et découvrir la vaste salle où les versements sont stockés sur des palettes, organisées en allées. Cela permettait de faire comprendre aux agents qu'aucune des instructions données n'est superflue quand on sait que seules deux personnes sont en charge du traitement. L'archiviste se déplace également sur demande et répond à toutes les questions qu'on lui adresse.

La communication des archives semi-dynamiques constitue la majorité des requêtes qui lui parviennent. Elle se fait via le service du courrier interne ou, de plus en plus souvent, par l'envoi de scans.

Rien ne plaît plus à l'archiviste que les opportunités de mettre en accès certains des fonds. Ce sont principalement des étudiants en histoire ou en architecture ainsi que quelques chercheurs qui fréquentent la salle de lecture. Les services Population et Urbanisme gèrent directement la grande majorité des demandes des citoyens, mais il n'est pas rare qu'elle reçoive des demandes de la part d'amateurs éclairés recherchant des informations sur le passé de leur quartier, ou que des questions plus complexes émanant de citoyens lui soient adressées.

Outre les inventaires des archives définitives, élaborés ou réencodés au fil des tris, de nombreuses cartes postales et des photographies sont décrites dans une base de données pour permettre une recherche aisée parmi des milliers d'images. A terme, il est prévu de la mettre en ligne. Des affiches et des films sur bobines, dont certains ont été numérisés, sont aussi conservés au dépôt, ainsi que des objets du folklore.

L'archiviste publie des articles sur le site internet de la commune, sur Facebook et sur la plateforme en ligne *ArchivIris*[6], qu'elle gère avec sa collègue de Saint-Gilles. Les retombées du service Communication sont bonnes et les édiles commencent à voir que le service offre une vitrine positive de la commune.

De surcroît, les œuvres d'art de la commune vont prochainement être rassemblées et transférées au dépôt. Des bureaux plus vastes vont être aménagés et une zone du dépôt servira d'espace d'exposition. La décision d'équiper le dépôt d'armoires mobiles, dont la moitié environ devraient accueillir les œuvres d'art, vient d'être actée. Peu à peu, le service d'archives se transforme en musée, et une voie concrète pour multiplier les liens entre archives, patrimoine mobilier et immobilier de la commune se profile.

Ceci ne résulte pas d'un simple alignement des planètes. Avant la pandémie, il est surtout question d'externaliser la majorité des archives, par manque de place. L'archiviste use alors de persuasion et fournit de nombreux rapports d'analyse à sa hiérarchie (coûts, risques, bénéfices, comparaison avec une gestion interne). La montée en puissance du télétravail refroidit quelque peu cette piste. Cela lui donne plus de temps pour réussir à convaincre que gain d'espace, légitimité de l'existence du service et valorisation du patrimoine peuvent aller de pair, au bénéfice de l'efficacité et de l'image de la commune. Cette décision reflète pour elle l'expression de la reconnaissance de ses supérieurs pour un long travail de sensibilisation à la valeur patrimoniale des archives.

La perspective de la mise en place d'un dépôt numérique est encore lointaine. Un groupe de travail composé d'un responsable de la maîtrise des processus, de l'archiviste, du DPO/CISO, du contrôleur interne et d'informaticiens vient d'être mis en place. Chacun d'entre eux contribue à implémenter une meilleure gestion documentaire en amont des futurs versements. Les problèmes à résoudre sont nombreux (dont plusieurs GED et de nombreuses applications métier) et leur prise en mains encore embryonnaire. L'archiviste révise actuellement ses procédures à l'intention des services pour pallier au plus pressé en la matière.

Si celle-ci estime que la gestion de l'information est capitale et doit faire partie de son champ d'action, ses priorités vont à la mise en valeur des fonds historiques et au traitement des archives anciennes qu'elle n'hésite pas à évaluer en toute subjectivité. Elle n'envisage pas son métier sans participer à la conservation d'informations destinées à traverser les générations, afin que ce qui est utile maintenant puisse revêtir un autre usage dans les décennies à venir. Elle « ne fait qu'un avec [ses] archives ».

[6] Il s'agit de la plateforme intercommunale destinée à mettre en lumière le patrimoine archivistique de l'ensemble des administrations publiques locales en Région de Bruxelles-Capitale (https://archiviris.be/fr/).

2. « L'effet boule de neige »

C'est en septembre 2023 que Sarah Andrieux entre en fonction en tant qu'archiviste à Saint-Gilles (49.323 habitants[7]). Elle est titulaire d'un Master en archivistique de l'Université de Lille et travaille pendant deux ans comme consultante pour le Service européen pour l'action extérieure de l'UE avant d'intégrer le service Archives Informatique Stratégie Numérique de la commune. Elle estime être exactement là où elle le souhaitait : à la croisée de la valorisation du patrimoine archivistique et de la gestion de l'information, au sein d'une administration vivante et au contact direct de ses agents.

Le service est créé en 2015 par une archiviste qui s'est d'emblée positionnée en gestionnaire de l'information, chapeautant à la fois la cellule Archives et la cellule Stratégie numérique. L'ambition est alors de rassembler au cœur d'un même service tous les acteurs en charge de la maîtrise des flux documentaires pour mettre en place une véritable politique de gouvernance de l'information. Dès 2016, un second archiviste devient responsable de la cellule Archives qui reçoit sans discontinuer l'aide d'assistants successifs, sans formation en archivistique mais motivés par la fonction. En 2018, la fondatrice du service quitte la commune mais celui-ci continue à être coordonné par une seule responsable.

Les fonds ont été rassemblés dans les immenses greniers de la maison communale, où environ 3 km linéaires sont répartis dans seize pièces différentes. Le bureau de l'archiviste et de son assistant se situe au même niveau. Des jobistes, un bénévole et parfois des personnes prestant des peines de travail les rejoignent de façon ponctuelle.

Si l'ordre règne dans certaines pièces, l'arriéré à traiter est impressionnant et partiellement en vrac dans d'autres. Un des enjeux actuels est de localiser et parfois d'identifier les versements qui se sont succédés, et qui, par manque de place et en raison du grand nombre de locaux, ont mené à l'éclatement de certaines séries. Des fuites dans la toiture doivent être réparées prochainement. Les importants écarts de température empêchent de travailler dans ce dépôt en cas de grand froid ou de forte chaleur. Les versements et destructions ne sont pas aisés car seul un petit ascenseur et un escalier en colimaçon mènent à ce niveau.

Cette situation n'entame pas l'enthousiasme de l'archiviste, qui a rapidement trouvé ses marques et fixé ses priorités.

Dès son arrivée, elle reçoit un accord pour exploiter les fonctionnalités jusqu'alors dormantes du logiciel de gestion archivistique *Mnesys*, utilisé par la commune depuis 2018. Tout nouveau

[7] Au 1er janvier 2023 (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, https://ibsa.brussels/).

versement passe désormais par ce système, de l'enregistrement du bordereau au classement des archives, de l'encodage de leur DUA ou délai de communication à leur géolocalisation. Il est prévu d'y entrer progressivement l'arriéré, pour lequel le service ne dispose d'aucun tableau de récolement. Le logiciel a un impact sur tous les aspects de traitement des archives et impose un système de cotation jusqu'alors absent. Ce qui importe à l'archiviste, c'est de renforcer l'efficacité de sa cellule, tout en assurant la continuité du service pour ses successeurs.

Sa seconde priorité est de former les agents aux grands principes du tri et du classement, facette du métier qu'elle apprécie pour l'avoir découverte lors d'un stage de plusieurs mois dans une autre administration. Le passage au nouveau système de versement s'est fait avec beaucoup de fluidité. Elle peut dès lors déjà compter sur des référents qui se sont portés volontaires pour l'appliquer dans chaque service qui a opéré des versements durant l'année qui vient de s'écouler.

La possibilité récente de détruire les pièces justificatives aux comptes de plus de dix ans a permis de désengorger des locaux saturés. Les opérations de destruction sont complexes et onéreuses en raison des difficultés d'accès. Après réception du visa des Archives de l'État, l'archiviste les fait également valider par le collège communal pour visibiliser une des activités méconnue du service. Elle agit de même pour chacune de ses opérations de valorisation.

La première archiviste communale a été l'une des chevilles ouvrières de la conception d'*ArchivIris*. La commune perpétue son intérêt pour l'initiative en continuant à financer l'hébergement du site. Outre la rédaction d'articles destinés à la plateforme, l'archiviste actuelle participe à la fixation des thèmes et du planning des publications. Par ailleurs, sur le site de la commune, on peut consulter la liste des inventaires des fonds progressivement ouverts à la recherche.

Si les archivistes sont au grenier, les cinq membres de la cellule Stratégie numérique travaillent à un autre étage, dans un bureau qui jouxte celui des informaticiens. Deux d'entre eux sont des gestionnaires documentaires et les trois autres sont chargés de campagnes de numérisation de documents fortement demandés en interne. Les fichiers sont océrisés et assortis de métadonnées. Cette équipe gère également toutes les demandes de numérisation d'archives historiques, encore sporadiques pour l'instant, que leur soumet l'archiviste.

À moyen terme, outre les campagnes de numérisation, le chantier qui occupe le service est la prochaine suppression des serveurs partagés et le passage sur *Microsoft Teams* et *Sharepoint* pour l'ensemble de l'administration communale.

L'archiviste travaille en synergie avec cette équipe : les documents à numériser font l'objet d'un bordereau d'entrée au laboratoire numérique, qui verse ensuite les originaux aux archives, le tout

étant enregistré dans *Mnesys*. Elle est également consultée lors des opérations de tri des serveurs pour ce qui concerne les délais de conservation. Mais c'est la cellule Stratégie numérique qui est en contact direct avec les différents services pour préparer le basculement en terme de processus de travail quotidien (gestion des accès, fixation des jeux de métadonnées, arborescence, …). Les informaticiens purs interviendront pour gérer concrètement le transfert le moment venu. Le service n''envisage pas la mise en place d'un SAE avant l'implémentation de cette solution de GED.

Aux yeux de l'archiviste, exercer ses missions dans le cadre d'une administration communale lui permet d'ouvrir à la recherche des fonds patrimoniaux, une façon pour elle de jouer un rôle sociétal qui correspond à sa sensibilité. Néanmoins, elle estime que les fonctions spécifiques des archives communales sont de permettre aux citoyens de prouver leurs droits et d'assurer la continuité des services qui leur sont rendus sur le long terme. La responsabilité qui incombe aux autorités locales de conserver et rendre accessible des informations pour des raisons de transparence légitime également sa fonction. Elle est convaincue que l'exercice de son métier peut produire un « effet boule de neige *»* sur la société.

3. « Sortir l'archiviste de son coin traditionnel et lui donner une position transversale »

Mathieu Roeges intègre la commune d'Uccle (86.101 habitants[8]) en 2020, en tant que responsable de son service Archives. Auparavant, cet historien de formation, ancien assistant pour le Master en Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication de l'ULB (MaSTIC), a travaillé au Centre d'Etude Guerre et Société **(**CegeSoma**)** pendant une douzaine d'années. En parallèle, il a suivi le *Master-na-Master* en archivistique à la VUB.

Peu après 2010, la fondation du service est confiée à un agent en fin de carrière motivé par la fonction et avide de se former. Avec beaucoup de bonne volonté, cette personne jette les bases de la gestion des archives de façon parfois peu structurée. En 2018, un historien au profil de chercheur est engagé. Il ouvre la voie à un travail de réflexion sur la gestion de l'information et des données de la commune et se concentre sur l'analyse des processus. Il passe la main à l'archiviste actuel deux ans plus tard, au moment où se prépare un emménagement de l'administration communale dans l'ancien siège de Fabricom, totalement rénové.

Celui-ci y voit une excellente opportunité de dépoussiérer le métier. Il mène une campagne de sensibilisation pendant un peu plus d'un an, s'appuyant notamment sur le réseau de référents mis en place par son prédécesseur. Tous les services sont alors confrontés à la masse documentaire. Le moment est idéal pour leur expliquer qu'une production documentaire peut être rationalisée. C'est

[8] Au 1er janvier 2023 (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, https://ibsa.brussels/).

également l'occasion de découvrir les archives elles-mêmes, disséminées dans trente-et-un lieux différents.

Le déménagement s'avère être une opération logistique complexe et il a fallu faire preuve de pragmatisme pour aboutir dans les délais. Le dépôt situé au sous-sol de la nouvelle maison communale, équipé de façon professionnelle, a une capacité d'un peu moins de 3 km, soit bien inférieure aux 6 km à traiter alors. Ne disposant pas d'inventaires, un des objectifs principaux est de dresser des tableaux de récolement et d'arriver à identifier tout ce qui peut être détruit.

Pendant cette période exceptionnelle, l'équipe passe de deux à trois personnes. Depuis, durant les mois d'été, des étudiants sont engagés pour réaliser des tâches basiques et chronophages.

L'archiviste trouve stimulant de se retrouver au cœur de la dynamique d'un producteur et d'avoir l'opportunité de comprendre directement sa logique, ce qui diffère de son expérience en centre d'archives. Depuis l'emménagement, de nombreux chantiers s'ouvrent, dont la majorité sont liés à l'amélioration de la gestion de l'information. Le service est associé aux questions liées à l'application du RGPD, à certains processus de dématérialisation, à l'analyse de *workflows* et collabore avec d'autres acteurs de l'administration impliqués dans ces matières. À ce jour, ces coopérations n'ont néanmoins pas encore de caractère transversal.

La compétence numérisation est depuis peu attribuée au service Archives au lieu d'être laissée à l'initiative de chacun. Un informaticien et documentaliste a rejoint le service pour lancer sa mise en œuvre professionnelle.

Un projet de géolocalisation et de traçabilité des archives en prêt interne via des code-barres est également à l'étude. L'équipe teste actuellement la possibilité d'intégrer un module complémentaire au logiciel *AtoM* pour y parvenir.

Une des préoccupations de l'archiviste concerne les lacunes dans la conservation des archives papier qu'il a découvertes dès le déménagement, mais aussi celles qui s'annoncent en numérique. Il lui semble évident que son rôle est de tenter d'y pallier. Actuellement, l'administration communale fonctionne avec des serveurs partagés. Le pôle Transition numérique souhaite implémenter une GED, ce qui ne peut qu'aller de pair avec un SAE pour l'archiviste. Ce sont les informaticiens à l'initiative du projet qui ont pensé à contacter le service. L'arrivée d'un collègue qui porte la double casquette de documentaliste et d'informaticien est très précieuse dans le cadre de cette collaboration naissante.

Partisan de tout ce que la transition digitale apporte de positif en terme d'augmentation de l'efficacité de l'administration, l'archiviste est néanmoins interpellé par les questions que soulèvent

la création de plateformes régionales qui génèrent et sauvegardent des documents historiquement conservés par les communes et dont elles sont légalement les gardiennes.

Celui-ci est également concerné par ses missions relatives aux archives patrimoniales. À ce jour, il est plus dans une phase d'exploration des collections que d'inventaire, qu'il n'envisage qu'à un horizon de cinq ans. Le service s'est néanmoins engagé dans plusieurs projets de valorisation.

La commune participe également au projet sur la pollution des sols *Archisols*[9], bel exemple de valeur et d'usage des archives historiques en tant qu'aide de prise à la décision. Convaincre la commune d'y participer a été aisé en raison des retombées directes que celle-ci peut en retirer. La possibilité d'installer des potagers urbains sur des terrains communaux est en effet à l'étude.

En outre, le service Archives s'est proposé pour prendre en charge la gestion des œuvres d'art de la commune suite au départ à la pension de l'agent qui s'en occupait à la Culture. Ce sont les notions de conservation et de préservation qui ont guidé cette décision. Le patrimoine immobilier classé a quant à lui fait l'objet d'un début d'inventaire, actuellement mis en pause. À long terme, l'idée d'un pôle patrimonial pourrait séduire l'archiviste.

Réceptive à tout ce qui relève de la dématérialisation des processus ou de la numérisation, la commune soutient le service dans les demandes d'investissements qui y sont liées. L'archiviste sait que ces matières parlent aux édiles et que son organisme a les moyens d'honorer ces demandes. Il est également fort conscient qu'il a la chance de travailler dans un contexte plus confortable que bien d'autres de ses collègues.

Il souhaite mettre en lien nouvelles et anciennes pratiques et questionner celles-ci dans une perspective globale, dans le but de renforcer l'efficacité de l'administration. Son ambition est également de conscientiser les édiles et ses collègues à la valeur à long terme de l'information et d'impacter les processus de travail. Jusqu'à présent, si aucune demande concrète à ce niveau n'est énoncée, la hiérarchie lui prête une « oreille attentive » et lui donne un réel espace pour déployer ses projets.

Il se sent avant tout un agent au service du public, au même titre que le reste de l'administration communale. Son dessein est d'arriver à « sortir l'archiviste de son coin traditionnel, et lui donner une position transversale » pour accomplir ses missions. « Les archives ne sont plus juste de vieux papiers que l'on stocke à la cave, et l'archiviste n'est plus celui à qui on ne fait que les confier. »

[9] https://arch.arch.be/index.php?l=fr&m=nos-projets&r=projets-de-recherche&pr=projet-archisols-pour-une-meilleure-connaissance-des-sols-a-bruxelles

III. Quels rôles pour l'archiviste au sein de son administration locale

1. Au service de la recherche historique

Les communes belges sont responsables de la conservation de leurs archives. Productrices d'archives publiques, elles tombent sous l'application de la loi sur les archives de 1955 révisée en 2009[10]. Contrairement aux autres entités de l'État, les communes ne doivent pas verser leurs archives de plus de trente ans aux Archives de l'État bien qu'elles en aient théoriquement la possibilité. Elles sont néanmoins sous la surveillance de l'Archiviste général du Royaume[11]. L'archiviste communal veille donc sur l'ensemble des archives de sa commune.

Hors de nos frontières, on réalise que cette situation n'est pas exceptionnelle. Quand les États modernes européens, qu'ils soient centralisés ou décentralisés, ont légiféré sur les archives, les autorités locales ont conservé leur autonomie et la responsabilité de la garde de leurs archives tout en étant sous la surveillance – souvent plutôt théorique – d'un niveau supérieur[12]. Le Royaume-Uni, où les autorités locales sont totalement indépendantes, fait exception[13].

Dans le reste du monde, malgré de nombreuses variations liées à leurs culture politique, législative et culturelle, ces entités sont partout le rouage administratif et politique en charge de la sauvegarde et de la mise en valeur d'une partie de la mémoire historique locale[14].

Si la garde des archives historiques est une obligation légale, rien n'oblige les communes belges à les mettre en valeur (que ce soit par la publication d'instruments de recherche, d'articles ou d'expositions par exemple). En tant qu'archives publiques, elles doivent néanmoins pouvoir être mises à disposition en cas de demande. Cela suppose d'en assurer le tri, le classement, l'inventorisation et la conservation pérenne. Or la fonction première d'une instance administrative locale n'est pas d'œuvrer pour la recherche historique.

Dès lors, on peut comprendre qu'un édile ou un supérieur hiérarchique perçoive cette fonction comme bien éloignée des missions de services de première ligne de sa commune.

---

[10] Loi du 24 juin 1955 (*Moniteur belge*, 12 août 1955) modifiée par les articles 126 à 132 de la loi du 6 mai 2009 (*Moniteur belge*, 19 mai 2009).
[11] Arrêté royal d'exécution du 18 août 2010 sur la surveillance des archives publiques (*Moniteur belge*, 23 septembre 2010).
[12] DUCHEIN Michel, « The History of European Archives and the Development of the Archival Profession in Europe », dans *The American Archivist*, vol. 55, nº 1, 1992, p. 22-23.
[13] JACKSON Bruce, « Local government archives in the United Kingdom », dans *Comma*, vol. 2014-1/2, *Local, municipal and territorial archives : commonalities and differences*, 2014, p. 39-49.
[14] FENOGLIO Norma Catalina, « Introduction », dans *Comma*, vol. 2014-1/2, *Local, municipal and territorial archives : commonalities and differences,* 2014, p. 19.

Pour l'archiviste en place, s'il fait de ce rôle une de ses priorités, il faut justifier le temps qu'il a choisi d'y consacrer et convaincre la commune d'investir dans un équipement et du matériel de conservation.

Ouvrir certains fonds pour répondre aux demandes de chercheurs ou pour participer à des projets qui l'exigent requiert du temps et de l'organisation pour que cela ne se passe pas au détriment d'autres tâches. Cette situation peut générer une forte tension dans les services d'archives de taille modeste comme, par exemple, celui de Rezé (France) où une collaboration avec le service culturel a fortement déséquilibré le travail de traitement des versements de l'administration, et finalement « brouillé l'image du métier exercé » selon le responsable des archives[15].

2. Au service de la mémoire locale

Les archives définitives d'une autorité locale sont également un terreau fertile pour la constitution et l'alimentation de la mémoire collective. Amateurs éclairés ou citoyens en quête d'informations sur leur ville, leur quartier ou même leur rue ne s'y trompent pas et font partie des usagers des archives communales. Mille et une occasions de communiquer ou de valoriser ce patrimoine se présentent à l'archiviste dans ce domaine.

Certaines de ces opportunités créent du lien social et permettent de s'identifier à une collectivité.[16] Les administrations communales d'une certaine taille ont un service Culture et un service Patrimoine avec lesquels des synergies sont parfois possibles pour développer des activités de médiation[17]. Des initiatives intercommunales peuvent également voir le jour, qu'elles soient ponctuelles[18] ou qu'elles s'inscrivent dans la durée comme celle de la plateforme *ArchivIris* en Région bruxelloise.

Ces initiatives peuvent générer des retours positifs des administrés. En cas de succès, cela rejaillit sur l'image de la commune. À Schaerbeek, on voit de la reconnaissance pour le travail de l'archiviste se manifester et même des budgets être débloqués.

Tout ceci n'est cependant possible que si la commune a ou y consacre des moyens. La conservation pérenne des archives historiques est une charge que peu de communes belges peuvent assumer

[15] VIAUD Ronan, « L'implication du service des archives de Rezé dans le projet du centre d'interprétation et d'animation du patrimoine », dans *La Gazette des archives*, vol. 2013-4, nº 232, *Mutualiser, coopérer, partager : des enjeux pour les archives communales et intercommunales*, 2013, p. 185-189.

[16] Par exemple, DOSQUET Élise, « Accompagner les classes au concours "Les petits artistes de la mémoire, le regard des enfants sur la Grande Guerre" », dans *La Gazette des archives*, vol. 258, nº 2, 2020, p. 363-374.

[17] Par exemple, LEFEUVRE Isabelle et MARTIN Stéphanie, « Argenteuil : les activités pédagogiques mutualisées du service Archives avec le service Patrimoine », dans *La Gazette des archives,* vol. 2013-4, nº 232, *Mutualiser, coopérer, partager : des enjeux pour les archives communales et intercommunales*, 2013, p. 167-176.

[18] Par exemple, MORELLON Catherine et BOUTEILLE Samuel, « "Dans la vallée coule une rivière", ou quand deux petits services d'archives communales unissent leurs forces », dans *La Gazette des archives,* vol. 2013-4, nº 232, *Mutualiser, coopérer, partager : des enjeux pour les archives communales et intercommunales*, 2013, p. 213-220.

pleinement. En effet, la taille des communes belges varie fortement. En Région de Bruxelles-Capitale, le nombre d'habitants varie entre 194.291 habitants (Ville de Bruxelles) et 22.563 habitants (Koekelberg)[19]. Ce contraste entre les communes les plus et les moins peuplées est bien plus important encore à l'échelle nationale[20].

3. Au service de la justification de droits

S'il y a bien un domaine d'action de l'archiviste à propos duquel chacun s'accorde à penser qu'il est crucial, c'est celui de la garantie et de la justification des droits, qu'il s'agisse de ceux du citoyen, lié de sa naissance à son décès à la commune où il réside, comme de ceux de l'administration.

Les services Population et Urbanisme sont traditionnellement les plus consultés par les citoyens quand il est question d'établir leurs droits. Les demandes sont tellement nombreuses que la plupart des services d'archives des localités comptant plusieurs dizaines de milliers d'habitants se reposent sur des équipes rôdées à l'exercice de la communication de la plupart des documents demandés. L'archiviste n'intervient alors que pour les demandes complexes.

Les liens entre administrés et autorité sont bien plus nombreux que dans ces deux seuls domaines : élections, cimetières, gestion du territoire et du patrimoine bâti, des voiries et des réseaux, travaux publics, hygiène publique, enseignement, taxes, soutiens à des associations locales, culture, sport, entre autres, relèvent de l'action des communes. La gestion des autorités, des finances et du personnel génèrent également la production de documents ayant une force probante vitale pour l'administration. Ce sont de ces liens et activités que les fonds communaux témoignent.[21]

Des pertes ou lacunes dans ces multiples domaines pourraient s'avérer extrêmement dommageables. Or le support des documents engageants est aujourd'hui devenu hybride. Pratiques anciennes côtoient les plus récentes. Dans certains cas, on imprime, on tamponne et on signe toujours certains documents. Dans d'autres, on nourrit les champs d'une base de données et on en extrait un document validé par une signature électronique, qualifiée ou non. La dématérialisation des services est dans toutes les bouches et de tous les projets destinés à simplifier et optimiser l'administration. La situation semble sous contrôle pour l'administration puisqu'un simple mot-clé dans un outil de recherche suffit pour exhumer un document. On stocke ces données dans des

[19] Au 1er janvier 2023 (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, https://ibsa.brussels/).

[20] On compte ainsi 529.417 habitants à Anvers, 263.703 à Gand, 201.837 à Charleroi, ou 196.296 à Liège pour seulement 1.415 habitants à Daverdisse, 1.051 à Messines ou 78 à Herstappe (Chiffres du recensement de 2021, Statbel, https://statbel.fgov.be/fr/themes/census/population/population#figures).

[21] Pour exemple, la richesse des fonds des Archives municipales et métropolitaines d'Orléans a récemment fait l'objet d'un documentaire, non seulement pour valoriser les fonds, mais aussi pour sensibiliser le grand public au métier d'archiviste et aux fonctions des archives (VIANNEY Lambert (réal.), Mairie d'Orléans et l'association Cent Soleils (co-prod.), *ARCHIVES*, 2022, 27', en ligne : https://www.youtube.com/watch?v=U-5U7eU6krA.).

applications métier, sur des serveurs partagés voire sur le *cloud*, avec pour corollaires un gain d'espace dans les dépôts physiques, une accessibilité immédiate des données et le sentiment que plus aucun traitement n'est nécessaire pour une conservation de longue durée.

Les attentes fortes vis-à-vis de l'archiviste pour ce qui concerne les archives papier de force probante sont quasiment nulles pour la production nativement numérique engageante. Les enjeux réels de l'identification, du classement et de la préservation pérenne du numérique sont bien connus, mais souvent de l'archiviste de formation et de lui seul. Celui-ci peine dès lors à sensibiliser sa hiérarchie et ses collègues à la fragilité du numérique et aux bonnes pratiques qui permettront sa conservation raisonnée.

C'est ici qu'à notre sens, le poids et la vision d'autres acteurs que le seul trio administration-citoyen-archiviste entrent en ligne de compte. Le cadre institutionnel et législatif dans lequel évolue l'archiviste a toute son importance quand il s'agit de légitimer une fonction, de clarifier des responsabilités et de donner les moyens de remplir une charge. Ce cadre est le reflet direct de la valeur que décideur et législateur accordent à la gouvernance de l'information, et par conséquent au rôle de l'archiviste.

Conséquence des réformes successives de l'État belge, une tutelle régionale s'exerce sur les 581 communes du pays (300 en Région flamande, 262 en Région wallonne et 19 en Région bilingue de Bruxelles-Capitale). Régions flamande et wallonne ont édicté des textes qui confient la garde légale des archives communales au collège des bourgmestres et échevins en Flandre[22] et au collège communal en Wallonie[23]. Chacune de ces deux Régions comporte cinq provinces, découpage administratif qui s'intercale entre régions et communes. Particularités bruxelloises, l'échelon provincial n'existe pas et l'article 132 de la nouvelle loi communale qui confiait la garde des archives au collège des bourgmestres et échevins a été abrogé en 2018[24]. Les trois Régions ont légiféré sur leurs archives au début du siècle[25].

Suite à la régionalisation, les archivistes communaux évoluent désormais dans des contextes différents.

En Région flamande, le *Bestuurdecret* s'est emparé de la gouvernance informationnelle de toutes les administrations publiques sous sa tutelle et encadre la gestion de leurs archives analogiques et

[22] Décret flamand sur l'administration locale du 22 décembre 2017 (*Moniteur belge*, 15 février 2018).
[23] Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation du 22 avril 2004 (*Moniteur belge*, 12 août 2004).
[24] Nouvelle loi communale du 24 juin 1988 (*Moniteur belge*, 3 septembre 1988) dont l'article 132 est abrogé dans l'article 117, 10° de la loi du 18 juin 2018 (*Moniteur belge*, 2 juillet 2018).
[25] Décret wallon du 6 décembre 2001 (*Moniteur belge*, 20 décembre 2001), Ordonnance bruxelloise du 19 mars 2009 (*Moniteur belge*, 26 mars 2009) et décret flamand du 9 juillet 2010 (*Moniteur belge*, 5 août 2010) remplacé par le décret flamand de gouvernance du 7 décembre 2018 (*Moniteur belge*, 19 décembre 2018).

numériques. Son application conduit notamment à la fondation de *Digitaal Archief Vlaanderen* qui offre des solutions concrètes aux autorités locales pour la gestion et la préservation du numérique. Communes et CPAS de la Région ont fusionné, excepté dans les communes à facilités, ce qui a notamment permis de mutualiser les coûts liés à la conservation des archives. Certaines provinces ont également soutenu financièrement la création de services d'archives communaux ou intercommunaux. En 2020, on comptait une cinquantaine de communes de taille modeste qui ont pu s'offrir les services d'archivistes itinérants.[26]

En Région wallonne, ce sont les Archives de l'État qui soutiennent les communes dans leur mission de garde des archives à travers le projet « Archives locales de Wallonie » depuis 2010. Des équipes d'archivistes « volants » se déplacent pour des missions de tri et d'inventoriage, de formation du personnel communal, de soutien à l'organisation de déménagement de fonds, ou encore de mise en place de systèmes d'archivage. Ce sont les entités locales qui couvrent les coûts de leurs interventions. Plus de cent communes de la Région ont bénéficié de cette initiative depuis sa création.[27]

En Région bruxelloise, aucune initiative d'encadrement ou de soutien concret n'existe. Les archivistes communaux ne peuvent compter que sur eux-mêmes, même si le département Audit et Conseil des Archives de l'Etat de Bruxelles, pourtant en sous-effectif, répond à toutes leurs questions. C'est ainsi que la Ville de Bruxelles a établi des tableaux de tri qui ont été validés par les Archives de l'État et mis à disposition des autres communes. La Région est dotée d'une législation sur ses archives totalement obsolète qui n'a jamais fait l'objet d'arrêtés d'exécution, mais semble envisager sa révision prochaine[28]. Combler le vide juridique existant depuis 2018 quant à la garde légale des archives communales ne semble pas à l'ordre du jour. En outre, des plateformes digitales régionales délivrant des documents engageants voient le jour sans consultation préalable des archivistes communaux, pourtant responsables de la conservation pérenne de certains d'entre eux, et ce sans qu'aucune information à propos des garanties de préservation à long terme de ces données ne leur parviennent.[29]

---

[26] DECEULAER Harald, « Acht intergemeentelijke archivarissen aan het woord », dans *Meta*, vol. 2020, nº 1, 4 février 2020, en ligne: https://www.vvbad.be/meta/meta-nummer-20201/acht-intergemeentelijke-archivarissen-aan-het-woord (consulté le 26 juin 2024).

[27] https://www.arch.be/index.php?l=fr&m=nos-projets&r=projets-de-recherche&pr=archives-locales-de-wallonie-sauvegarde-et-valorisation-du-patrimoine-archivistique-local.

[28] LESSIRE Sarah, « Des premiers travaux pour la révision de l'ordonnance bruxelloise encadrant les archives publiques », dans *INFO-AAFB. Rapport d'activités de l'Association des archivistes francophones de Belgique asbl*, nº 30, mai 2024, p. 33.

[29] Nous notons que le même problème préoccupe les archivistes communaux suisses (PAGNAMENTA Roxane, KERN Gilliane, FISHER Florian, BECK Karin, « La multitude des archives communales en Suisse », dans *arbido*, vol. 2022, nº 2, 4 septembre 2022, en ligne : https://www.arbido.ch/fr/edition-article/2022/auf-historischen-spuren/la-multitude-des-archives-communales-en-suisse (consulté le 26 juin 2024).

Ce bref panorama montre à quel point la situation est contrastée en fonction de l'autorité de tutelle dont dépend la commune. La Région flamande a pris à bras le corps la question de la gouvernance de l'information, quand en Région bruxelloise il n'y a plus de gardien légal des archives de ces mêmes autorités ou que les archives publiques n'existent légalement que sur papier. Or une législation claire et en adéquation avec les réalités du terrain ne peut être qu'un adjuvant pour l'archiviste sous peine de se retrouver bien isolé pour expliquer que les données contenues dans un logiciel sont des archives publiques.

4. Au service de la transparence démocratique

L'accès à tout document administratif pour chaque citoyen est inscrit dans la Constitution belge[30]. La transparence administrative, processus qui a débuté dans les années nonante visant à rendre l'administration à la fois accessible et compréhensible, en découle[31]. Les pouvoirs locaux doivent donc tous s'y soumettre.

Être en mesure de justifier chacune des actions posées par les élus communaux est un gage essentiel de la confiance que le citoyen peut accorder à ceux qui exercent le pouvoir. Il s'agit d'un enjeu démocratique capital pour chacun des archivistes que nous avons rencontré. Cette exigence suppose une solide gestion de l'information. L'archiviste s'y sent très naturellement sur son terrain[32]. La législation qui régit ce domaine est de plus en plus précise pour ce qui concerne l'échelon local, ce qui est un levier fort pour mettre en lumière tout l'intérêt de disposer d'un système d'archivage efficace.

Cependant les archives des cabinets des mandataires locaux ne sont à ce jour pas considérées comme publiques. Une des archivistes rencontrées tente pour la première fois de sensibiliser les édiles à ce sujet à l'approche des élections communales, sans réaction à ce jour. Les rares archives de cabinets conservées sont en fait des « abandons », et non des transferts par convention. On peut le regretter en terme de transparence, mais aussi parce que cela rompt la continuité de l'action publique et ampute la constitution de la mémoire collective.[33]

---

[30] « Chacun a le droit de consulter chaque document administratif et de s'en faire remettre copie, sauf dans les cas et conditions fixés par la loi. » (*Constitution belge*, article 32.)

[31] Emmanuel Slautsky a récemment livré un point global sur le droit d'accès à l'information en Belgique, « réel mais perfectible » (SLAUTSKY Emmanuel, *Le droit d'accès à l'information en Belgique*, 21 février 2024, en ligne : https://www.chemins-publics.org/articles/acces-aux-documents-administratifs-access-to-administrative-documents-viii-le-droit-dacces-a-linformation-en-belgique (consulté le 27 juillet 2024).).

[32] Rappelons ici que la transparence est dans l'ADN de l'archiviste comme le précise la Déclaration universelle sur les archives de l'UNESCO adoptée en 2011 : «L'accès le plus large aux archives doit être maintenu et encouragé pour l'accroissement des connaissances, le maintien et l'avancement de la démocratie et des droits de la personne, la qualité de vie des citoyens.» (https://www.ica.org/fr/declaration-universelle-sur-les-archives-dua).

[33] Les archivistes communaux québécois dénoncent la même situation dans un récent rapport (RÉSEAU DES ARCHIVES MUNICIPALES, *La Loi sur les archives dans le contexte de la transformation numérique de l'État québécois*, 15 janvier 2021, p. 11, en ligne : http://site.rdaq.qc.ca/documents/archives/archivistique_gestion/loi/Memoire_RAM.pdf?language_id=3.) quand leurs collègues français ont toujours bien du mal à collecter les archives des mandataires locaux pourtant publiques depuis de

Dans ce domaine, l'archiviste répond donc présent. Les citoyens, de plus en plus conscients de leurs droits et enclins à en user ne peuvent qu'approuver. La législation progresse, plus en réaction à des crises successives auxquelles le politique a dû répondre dans l'urgence que proactivement.[34] On constate que les autorités locales s'y soumettent progressivement au mieux de leurs possibilités, excepté pour les archives de cabinets.

5. Au service de l'efficacité de l'administration

Comme nous l'avons vu précédemment, les responsabilités qui pèsent sur les communes sont nombreuses et vitales, pour elles-mêmes autant que pour leurs administrés. Dans l'emballement que crée la transition numérique de l'administration, motivée par une augmentation de son efficacité à court terme, elle s'est enferrée dans une situation risquée[35]. L'un de ces risques est la perte d'informations due à la masse exponentielle de données produites, à l'absence de système de classement raisonné ou à la destruction accidentelle de données. Un deuxième est la dépendance vis-à-vis d'acteurs privés. La panne historique mondiale de juillet 2024, liée à la mise à jour d'un logiciel de *CrowdStrike* qui a paralysé des services fonctionnant sous *Microsoft Windows* en est un exemple.[36] La vulnérabilité des systèmes aux cyberattaques en est un troisième. Certaines d'entre elles n'ont pas épargné Liège en 2021[37] ou Anvers en 2022[38], par exemple.

La peur de la brèche dans les systèmes, du grain de sable susceptible de les paralyser, de la sanction pour non-respect du droit à la vie privée ou les sirènes des bienfaits de la dématérialisation ont éclipsé le recours à l'archiviste, dont la fonction première est pourtant depuis toujours de « transmettre et conserver une information essentiellement utilitaire à ceux qui en ont besoin à des fins pratiques »[39].

L'administration et l'archiviste estiment que remplir cette fonction va de soi pour le support papier. Nos entretiens nous ont permis de recueillir de multiples exemples de services rendus au quotidien

longues années déjà (ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Les archives communales au risque de l'alternance politique*, 26 mars 2014, en ligne : https://www.archivistes.org/Les-archives-communales-au-risque (consulté le 23 juillet 2024).).

[34] GILLET Florence, « Archives et gouvernance de l'information à l'ère numérique », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2530-2531, 2022, p. 13.

[35] *Ibid.*, p. 11-12.

[36] TUFFLEY David, *One small update brought down millions of IT systems around the world. It's a timely warning*, 20 juillet 2024, en ligne : http://theconversation.com/one-small-update-brought-down-millions-of-it-systems-around-the-world-its-a-timely-warning-235122 (consulté le 23 juillet 2024).

[37] WOLFF Geoffrey, *L'attaque informatique de juin 2021 menée par un groupe de hackers russes aura coûté plus d'un million d'euros à la Ville de Liège*, 16 janvier 2024, en ligne : https://www.sudinfo.be/id772651/article/2024-01-16/lattaque-informatique-de-juin-2021-menee-par-un-groupe-de-hackers-russes-aura (consulté le 23 juillet 2024).

[38] VAN LEEMPUTTEN Pieterjan, *6 maanden na de cyberaanval: waarom zijn sommige Antwerpse stadsdiensten nog steeds niet hersteld?*, 25 mai 2023, en ligne : https://datanews.knack.be/analyse/6-maanden-na-de-cyberaanval-waarom-zijn-sommige-antwerpse-stadsdiensten-nog-steeds-niet-hersteld/ (consulté le 23 juillet 2024).

[39] DUCHEIN Michel, « La profession d'archiviste entre le passé et l'avenir » (à paraître en 1992 dans *Lligall*, revue de l'*Associació dels Arxivers de Catalunya*, publié avec l'aimable autorisation de cette association), dans *La Gazette des archives, Etudes d'archivistique 1957-1992*, 1992, p. 190.

pour honorer efficacement les demandes de citoyens, soutenir les agents communaux dans leur travail quotidien et garantir la bonne continuité des services rendus par la commune.

Élargir le même rôle à une implication dans le production documentaire nativement numérique afin de préparer une gestion et une préservation de l'information efficace est bien moins évident. Cela semble dépendre à la fois de la vision qu'a l'archiviste de ses missions et de celle de sa hiérarchie. Il y a là un nœud, voire une possible méprise, que nous proposons d'analyser dans la dernière partie de notre réflexion.

IV. Quand perceptions riment avec confusions

1. Le profil de l'archiviste

Avant l'avènement du numérique, l'archiviste « classique » était considéré comme le spécialiste le plus à même de trier, classer, identifier, conserver et protéger une information. Le cadre théorique de l'archivistique s'est adapté à cette nouvelle donne et embrasse l'ensemble du cycle de vie de la production documentaire sur tous supports depuis plusieurs décennies déjà. Cela s'est traduit par des formations en gestion de l'information ou en *records management* dans la plupart des pays. On pourrait donc s'attendre à ce que l'archiviste actuel se positionne, *a minima*, comme un acteur de la gestion de l'information dans son organisme.

Cependant, en Belgique, les filières de formation en archivistique ou en gestion de l'information sont récentes et fluctuantes dans la partie francophone du pays[40]. Il s'agit de bacheliers de bibliothécaire-documentaliste et de masters via les filières archives des programmes en histoire, ainsi qu'un master en STIC[41]. En Flandre, le *Master-na-Master* en archivistique a fourni un vivier de jeunes diplômés sans discontinuer dès les années 1990[42]. Les communes qui ont fondé un service d'archives il y a plus de vingt ou trente ans n'ont donc pas toutes pu engager un archiviste de formation. Pour les archivistes autodidactes, une offre en formation continue se développe en Belgique francophone via des certificats ou diplômes de spécialisation[43].

[40] L'évolution et une photographie de l'offre de formation en Belgique a été dressée par Florence Gillet en 2022 (GILLET Florence, « Archives et gouvernance de l'information à l'ère numérique », *art. cit.*, p. 64-65.).
[41] L'Association des archivistes francophones de Belgique les renseigne toutes sur son site internet : https://www.archivistes.be/a-propos/formations-initiales-en-hautes-ecoles/.
[42] Ce Master d'un an, co-diplomation entre la VUB, la KU Leuven, l'UGent et l'UAntwerp, disparait malheureusement de l'offre de formation à la rentrée académique 2024-2025 pour des raisons financières (NOLLET Kasper, « Master Archivistiek verdwijnt: "Vlaanderen zet een stap achteruit" », dans *Veto*, 2 avril 2024, en ligne : https://www.veto.be/onderwijs/master-archivistiek-verdwijnt-vlaanderen-zet-een-stap-achteruit/340196 (consulté le 4 juillet 2024).).
[43] Les formations continues ouvertes aux détenteurs d'un bachelier ou d'un master sont un diplôme en Gestion et préservation de l'information (Hénallux - UNamur) et le Certificat en Management et Traitement des Archives et de l'information – MET@ (UCLouvain Saint-Louis – Bruxelles et la Haute Ecole Bruxelles-Brabant). Le récent Master de spécialisation en archivistique, gestion et droit des données (UCLouvain Louvain-la-Neuve et Saint-Louis Bruxelles – UNamur) est destiné aux détenteurs d'un master.

Faute d'indicateurs[44], il est difficile de dresser un profil des archivistes communaux. Nos entretiens nous ont mené à rencontrer des universitaires dont deux sont archivistes de formation. Les services que nous avons visité ont entre dix et trente ans d'âge. Nous avons vu que nombre d'archivistes avec des formations différentes s'y sont succédés, imprimant des directions sensiblement différentes à leurs services respectifs. À l'époque, seule la compatibilité entre un profil et la fonction archives guidait les engagements, quand on n'y mutait pas un agent en fin de carrière. À charge de la personne choisie de se former en autodidacte et par l'expérience.

Il ne fait aucun doute que la formation joue un rôle déterminant dans la représentation que l'archiviste a de ses missions. Un archiviste de formation se tourne plus résolument vers l'analyse des processus de création documentaire que son collègue autodidacte. D'une part le premier est mieux armé dans ce domaine en termes de compétences que le second, et d'autre part il est convaincu que sa place se situe bien à ce niveau.

2. La place de l'archiviste dans son organisme

Encore faut-il que, pour occuper un rôle actif en ce domaine, son organisation l'attende sur ce plan. Lorsqu'une administration locale engage un archiviste, elle le fait dans l'objectif de répondre à des attentes ou résoudre des problèmes spécifiques (pertes ou vols de documents, masse documentaire ingérable, déménagement, …). Sa vision de la fonction archives se traduit notamment par le positionnement et les moyens qu'elle donne au service dans son organisation.

La question de la reconnaissance et de la légitimation de la profession a fait et fait toujours couler beaucoup d'encre dans le milieu archivistique et dans celui de la gestion et de la préservation des données. C'est que le cliché du vieil érudit solitaire terré dans sa cave auprès de ses manuscrits est toujours bien implanté dans l'inconscient collectif. [45] De la « dernière roue du carrosse » située au bas des organigrammes d'Édouard Bouyé[46] à l'analyse de Florian Delabie qui recommande d'extraire l'archiviste/gestionnaire de l'information des services opérationnels pour le rattacher à la direction générale des organisations[47], il y a un long chemin à parcourir. Optimiste et résolu,

[44] Bien que le contexte français soit différent du belge à plus d'un titre, les informations recueillies dans deux enquêtes menées à plus de dix ans d'intervalle montrent l'hétérogénéité de la formation et des parcours des archivistes communaux et intercommunaux. En 2010, le secteur comptait 58% d'archivistes de formation pour 71% en 2023 (CAPOT Stéphane, « Archivistes communaux et intercommunaux : qui sommes-nous ? Les leçons d'une enquête (2009-2010) », dans *La Gazette des archives*, vol. 222, nº 2, 2011, p. 14-15 et GROUPE DE TRAVAIL DES ARCHIVISTES ITINÉRANTS DE L'AAF, *Les conditions de travail des itinérants : plongée dans le quotidien d'archivistes presque comme les autres. Rapport d'enquête*, avril 2024, p. 8, en ligne: https://www.archivistes.org/Rapport-d-enquete-les-conditions-de-travail-des-archivistes-itinerants (consulté le 21 juin 2024).).

[45] Le stéréotype de l'archiviste décrit il y a dix ans par Fabien Zepparelli a quelque peu été nuancé depuis par Sonia Dollinger (ZEPPARELLI Fabien, « L'archiviste dans la société. Perception et représentation », dans SERVAIS Paul et MIRGUET Françoise (éd.), *L'archiviste dans quinze ans. Nouvelles attentes, nouvelles responsabilités, nouveaux défis* (Publications des Archives de l'Université Catholique de Louvain, 34), Louvain-la-Neuve, Academia L'Harmattan, 2015, p. 79-89 et DOLLINGER Sonia, « L'archiviste de fiction est-il l'amiral du placard à balai ? », dans *arbido*, vol. 2020-2, 2020, en ligne : https://www.arbido.ch/fr/edition-article/2020/abbild-und-inszenierung-der-gesellschaft/larchiviste-de-fiction-est-il-lamiral-du-placard-a-balai (consulté le 26 juillet 2024).).

[46] BOUYÉ Edouard, *L'archiviste dans la cité. Un ver luisant* (Essais), Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 2017, p. 9-10.

[47] DELABIE, FLORIAN, *Gestion et préservation de l'information. Comprendre, coordonner, agir* (Collection En pratique), Bois-Guillaume, Klog, 2023, p. 59-60 et p. 140-143.

Julien Benedetti plaide pour une translation de cet objectif jusque dans les petites communes et n'hésite pas à qualifier leurs archivistes de « stratèges ».[48]

Si aucun des archivistes que nous avons rencontrés n'a reçu un positionnement transversal de sa hiérarchie, des nuances importantes se dégagent de nos trois illustrations concrètes.

Le plus ancien des services visités est rattaché au service opérationnel des Affaires générales, sous le chapeautage d'un service baptisé « Gestion de la relation citoyenne & Appui logistique ». Sous la dénomination « Appui logistique », il faut entendre service Archives. On y a toujours engagé des responsables historiens de l'art ou romaniste, ce qui laisse supposer des attentes, entre autres, axées sur la conservation d'archives historiques. L'histoire du service a montré des moments d'incompréhensions entre l'archiviste et ses supérieurs et de tiraillements entre les tâches « règlementaires » et la valorisation des archives patrimoniales. Des investissements conséquents se profilent en terme d'équipement, mais assumer toutes les missions du service à deux personnes semble peu pour une commune de plus de 130.000 habitants.

À Saint-Gilles, le service « Archives Informatique et Stratégie Numérique » est quant à lui directement rattaché aux Affaires Générales. La gestion et la préservation de l'information sont menées de concert par une équipe qui réunit des compétences complémentaires et est coordonnée par une seule et même responsable. Au total, l'équipe compte huit personnes (un responsable, deux agents dans la cellule Archives et cinq dans la cellule Stratégie Numérique). Dans cette commune, la structure et les ressources humaines dédiées à la gestion globale de l'information sont la démonstration d'une vision de la hiérarchie en ligne avec l'archivistique contemporaine. Les rôles de chacun au sein du service semblent clairement répartis et l'archiviste peut ainsi prendre une place taillée sur mesure depuis la création du service.

À Uccle, le service est lui aussi directement sous la direction des Affaires générales. Si un agent en fin de carrière a posé les bases du service, un historien et un archiviste l'ont suivi. L'équipe est passée de deux à quatre personnes en quatre ans, et la compétence numérisation lui est désormais attribuée. Si aucune attente explicite sur le plan de la gestion et de la préservation de l'information n'est énoncée par sa hiérarchie, l'archiviste bénéficie de son « oreille attentive ». La mise en œuvre de projets qui ne sont pas encore transversaux à ce jour peut constituer des jalons qui mènent progressivement à un positionnement plus stratégique qu'opérationnel, avec une approche basée sur l'utilité et la valeur de l'information à long terme. Il nous semble qu'on est proche dans ce cas de la démarche « en stoemelings » défendue par Florian Delabie[49] mais aussi de la recommandation

[48] BENEDETTI Julien, « L'archiviste au cœur de l'institution », dans *La Gazette des archives*, vol. 2016-4, nº 244, 2016, p. 163-165.
[49] DELABIE, FLORIAN, *Gestion et préservation de l'information. Comprendre, coordonner, agir*, *op. cit.*, p. 206-207.

d'Édouard Bouyé qui pense qu'« on n'emmène aucun décideur sur son terrain en parlant OAIS […] ou ISAD(g) » mais bien par l'illustration de réalisations significatives.[50]

Sur le terrain stratégique, d'autres acteurs de la gouvernance de l'information ont reçu d'emblée une position transversale au sein des autorités locales : il s'agit du DPO, et désormais presque partout du CISO. Leurs fonctions répondent à la fois à une exigence légale[51] et à des besoins cruciaux auxquels l'administration doit répondre. Ils ont rejoint les informaticiens qui ont quant à eux gagné une place qui s'est révélée vitale au fil des ans en raison d'une expertise qu'ils sont les seuls à détenir. Ce puissant trio peut devenir un redoutable quatuor si l'archiviste/gestionnaire de l'information le rejoint pour renforcer la gouvernance de l'information, en évitant ainsi de faire l'impasse sur la valeur et la préservation de l'information à (très) long terme.

Aucun des archivistes rencontrés n'a posé de choix lorsque nous leur avons demandé s'ils se sentaient plutôt gestionnaires de l'information ou conservateurs du patrimoine. Or ce positionnement n'est pas aisé à tenir dans notre monde en mutation. Pour cela, il faut que l'archiviste soit prêt à répondre au défi du numérique ou qu'il s'entoure des compétences nécessaires pour y parvenir, car certains y voient deux fonctions distinctes, au risque de rompre la chaîne entre les archives semi-dynamiques et définitives et de ne plus maîtriser l'étape charnière de la sélection[52].

Conclusion

Le champ d'action de l'archiviste communal est devenu tellement vaste qu'occuper la fonction de façon pleine et entière demande une extrême polyvalence. En ouvrant cette étude, nous posions la question de savoir si la place de l'archiviste communal était à prendre, prise ou à (ré)inventer.

Grâce à notre immersion dans trois services d'archives, nous avons pu découvrir que la perception que l'archiviste a de ses missions guide en partie l'exercice de ses missions, notamment en observant sur quelles fonctions des archives il met l'accent. Sa formation semble jouer un rôle déterminant dans l'image qu'il se fait de son rôle.

Nous avons réalisé que l'archiviste surgit parfois là où il est peu attendu par sa hiérarchie ou ses collègues. La position qui lui est donnée dans son institution, reflet de la perception que ses supérieurs ont de la fonction archives, apparait également comme un facteur-clé de la définition de

[50] BOUYÉ Édouard, *L'archiviste dans la cité. Un ver luisant*, *op. cit.*, p. 35.
[51] Le Règlement Général sur la Protection des Données prévoit explicitement la désignation d'un Délégué à la protection des données dans chaque autorité publique (RGPD, art. 37.) et les questions de sécurité des systèmes d'information y sont intrinsèquement liées.
[52] CEÛPPENS Lien, « It's the end of the local archives as we know it », dans *Meta*, vol. 2018, nº 8, 13 novembre 2018, en ligne : https://www.vvbad.be/meta/meta-nummer-20188/its-end-local-archiv (consulté le 28 juin 2024).

ses missions. Chaque cas observé a permis de détecter des différences sensibles qui impactent son champ d'action.

En fonction de leur compréhension de leur mission et compte tenu de la place qu'on leur donne, les archivistes communaux avancent, par petites touches parfois, avec beaucoup de diplomatie et de volonté toujours, vers les objectifs qu'ils se sont fixés.

Une meilleure identification de leur rôle viendra entre autres d'eux-mêmes, à travers la démonstration de leur utilité. Enfiler des « historiettes »[53] qui démontrent que la bonne continuité du service public repose sur l'utilisation ou la réutilisation des archives comme des perles sur un collier. Trier, classer et conserver les documents – ou actifs informationnels – d'hier et d'aujourd'hui pour les utiliser demain, pour alimenter le patrimoine archivistique après-demain et pour offrir la possibilité qu'il soit un jour mis en valeur. On peut espérer que cela entraîne une prise de conscience des édiles qu'ils ont un atout méconnu dans leur jeu pour implémenter une bonne gouvernance de l'information dans leur administration.

Il nous semble que cette prise de pouls de la profession d'archiviste communal ouvre un chantier digne d'intérêt. Sonder finement l'ensemble du secteur pourrait permettre de mieux appréhender les spécificités et les besoins de ce métier. Mener une telle enquête permettrait de disposer d'indicateurs qui font aujourd'hui défaut. Ceux-ci pourraient fournir un socle objectif pour faire évoluer l'image d'une fonction toujours méconnue et participer à sa légitimation.

D'ici là, l'archiviste communal cherchera à occuper une place partiellement à prendre. Il devra s'armer de compétences complémentaires nouvelles et, plutôt que de réinventer son rôle, il tentera de retrouver sa fonction première en s'adaptant aux contraintes d'une société en profonde mutation.

[53] CHABIN Marie-Anne, *Archiver, et après?*, *op. cit.*

Bibliographie

Ouvrages et articles

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Les archives communales au risque de l'alternance politique*, en ligne : https://www.archivistes.org/Les-archives-communales-au-risque (consulté le 23 juillet 2024).

BENEDETTI Julien, « L'archiviste au cœur de l'institution », dans *La Gazette des archives*, vol. 2016-4, nº 244, 2016, p. 155-168.

BOUYÉ Edouard, *L'archiviste dans la cité. Un ver luisant* (Essais), Dijon, Editions Universitaires de Dijon, 2017.

CAPOT Stéphane, « Archivistes communaux et intercommunaux : qui sommes-nous ? Les leçons d'une enquête (2009-2010) », dans *La Gazette des archives*, vol. 222, nº 2, 2011, p. 11-18.

CEÛPPENS Lien, « It's the end of the local archives as we know it », dans *Meta*, vol. 2018, nº 8, 13 novembre 2018, en ligne : https://www.vvbad.be/meta/meta-nummer-20188/its-end-local-archiv (consulté le 28 juin 2024).

CHABIN Marie-Anne, *Archiver, et après? Chapitre 1 - Un geste naturel*, Paris, Djakarta, 2007, en ligne : https://www.marieannechabin.fr/archiver-et-apres/1-un-geste-naturel/ (consulté le 25 juillet 2024).

DECEULAER Harald, « Acht intergemeentelijke archivarissen aan het woord », dans *Meta*, vol. 2020, nº 1, 4 février 2020, en ligne : https://www.vvbad.be/meta/meta-nummer-20201/acht-intergemeentelijke-archivarissen-aan-het-woord (consulté le 26 juin 2024).

DELABIE, FLORIAN, *Gestion et préservation de l'information. Comprendre, coordonner, agir* (Collection En pratique), Bois-Guillaume, Klog, 2023.

DEMOULIN Marie, DION Isabelle et CARTIER François, « Valeur des archivistes, valeur des archives : florilège d'anecdotes archivistiques », dans *Actes du 44e congrès de l'Association des archivistes du Québec, Tadoussac, 27-29 mai 2015, Archi qui...? Archi quoi...? Les archivistes enfin démasqués*, 2015, p. 70-86.

DOLLINGER Sonia, « L'archiviste de fiction est-il l'amiral du placard à balai ? », dans *arbido*, vol. 2020-2, en ligne : https://www.arbido.ch/fr/edition-article/2020/abbild-und-inszenierung-der-gesellschaft/larchiviste-de-fiction-est-il-lamiral-du-placard-a-balai (consulté le 26 juillet 2024).

DOSQUET Élise, « Accompagner les classes au concours "Les petits artistes de la mémoire, le regard des enfants sur la Grande Guerre" », dans *La Gazette des archives*, vol. 258, nº 2, 2020, p. 363-374.

DUCHEIN Michel, « La profession d'archiviste entre le passé et l'avenir » (à paraître en 1992 dans *Lligall*, revue de l'*Associació dels Arxivers de Catalunya*, publié avec l'aimable autorisation de cette association), dans *La Gazette des archives, Etudes d'archivistique 1957-1992*, 1992, p. 189-201.

DUCHEIN Michel, « The History of European Archives and the Development of the Archival Profession in Europe », dans *The American Archivist*, vol. 55, nº 1, 1992, p. 14-25.

FENOGLIO Norma Catalina, « Introduction », dans *Comma,* vol. 2014-1/2, *Local, municipal and territorial archives: commonalities and differences,* 2014, p. 19-21.

GILLET Florence, « Archives et gouvernance de l'information à l'ère numérique », dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2530-2531, mai 2022, p. 5-82.

GROUPE DE TRAVAIL DES ARCHIVISTES ITINÉRANTS DE L'AAF, *Les conditions de travail des itinérants : plongée dans le quotidien d'archivistes presque comme les autres. Rapport d'enquête*, avril 2024, en ligne : https://www.archivistes.org/Rapport-d-enquete-les-conditions-de-travail-des-archivistes-itinerants (consulté le 21 juin 2024).

JACKSON Bruce, « Local government archives in the United Kingdom », dans *Comma,* vol. 2014-1/2, *Local, municipal and territorial archives: commonalities and differences,* 2014, p. 39-49.

LEFEUVRE Isabelle et MARTIN Stéphanie, « Argenteuil : les activités pédagogiques mutualisées du service Archives avec le service Patrimoine », dans *La Gazette des archives,* vol. 2013-4, nº 232, *Mutualiser, coopérer, partager : des enjeux pour les archives communales et intercommunales*, 2013, p. 167-176.

LESSIRE Sarah, « Des premiers travaux pour la révision de l'ordonnance bruxelloise encadrant les archives publiques », dans *INFO-AAFB. Rapport d'activités de l'Association des archivistes francophones de Belgique asbl*, nº 30, mai 2024, p. 33.

MORELLON Catherine et BOUTEILLE Samuel, « "Dans la vallée coule une rivière", ou quand deux petits services d'archives communales unissent leurs forces », dans *La Gazette des archives,* vol. 2013-4, nº 232, *Mutualiser, coopérer, partager : des enjeux pour les archives communales et intercommunales*, 2013, p. 213-220.

NOLLET Kasper, « Master Archivistiek verdwijnt: "Vlaanderen zet een stap achteruit" », dans *Veto*, 2 avril 2024, en ligne : https://www.veto.be/onderwijs/master-archivistiek-verdwijnt-vlaanderen-zet-een-stap-achteruit/340196 (consulté le 4 juillet 2024).

PAGNAMENTA Roxane, KERN Gilliane, FISHER Florian, BECK Karin, « La multitude des archives communales en Suisse », dans *arbido*, vol. 2022, nº 2, 4 septembre 2022, en ligne : https://www.arbido.ch/fr/edition-article/2022/auf-historischen-spuren/la-multitude-des-archives-communales-en-suisse (consulté le 26 juin 2024).

RÉSEAU DES ARCHIVES MUNICIPALES, *La Loi sur les archives dans le contexte de la transformation numérique de l'État québécois*, 15 janvier 2021, en ligne : http://site.rdaq.qc.ca/documents/archives/archivistique_gestion/loi/Memoire_RAM.pdf?language_id=3

SLAUTSKY Emmanuel, *Le droit d'accès à l'information en Belgique*, en ligne : https://www.chemins-publics.org/articles/acces-aux-documents-administratifs-access-to-administrative-documents-viii-le-droit-dacces-a-linformation-en-belgique (consulté le 27 juillet 2024).

TUFFLEY David, *One small update brought down millions of IT systems around the world. It's a timely warning*, en ligne : http://theconversation.com/one-small-update-brought-down-millions-of-it-systems-around-the-world-its-a-timely-warning-235122 (consulté le 23 juillet 2024).

VAN LEEMPUTTEN Pieterjan, *6 maanden na de cyberaanval: waarom zijn sommige Antwerpse stadsdiensten nog steeds niet hersteld?*, en ligne : https://datanews.knack.be/analyse/6-maanden-na-de-cyberaanval-waarom-zijn-sommige-antwerpse-stadsdiensten-nog-steeds-niet-hersteld/ (consulté le 23 juillet 2024).

VIAUD Ronan, « Viaud Ronan. L'implication du service des archives de Rezé dans le projet du centre d'interprétation et d'animation du patrimoine », dans *La Gazette des archives,* vol. 2013-4, nº 232, *Mutualiser, coopérer, partager : des enjeux pour les archives communales et intercommunales*, 2013, p. 185-189.

WOLFF Geoffrey, *L'attaque informatique de juin 2021 menée par un groupe de hackers russes aura coûté plus d'un million d'euros à la Ville de Liège*, en ligne : https://www.sudinfo.be/id772651/article/2024-01-16/lattaque-informatique-de-juin-2021-menee-par-un-groupe-de-hackers-russes-aura (consulté le 23 juillet 2024).

ZEPPARELLI Fabien, « L'archiviste dans la société. Perception et représentation », dans SERVAIS Paul et MIRGUET Françoise (éd.), *L'archiviste dans quinze ans. Nouvelles attentes, nouvelles responsabilités, nouveaux défis* (Publications des Archives de l'Université Catholique de Louvain, 34), Louvain-la-Neuve, Academia L'Harmattan, 2015, p. 79-89.

Film

VIANNEY Lambert (réal.), Mairie d'Orléans et l'association Cent Soleils (co-prod.), *ARCHIVES*, 2022, 27', en ligne : https://www.youtube.com/watch?v=U-5U7eU6krA.5.

Sitographie

- https://arch.be (Archives de l'État en Belgique)

- https://archiviris.be/fr/ (Plateforme intercommunale pilotée par la Commune de Saint-Gilles)

- https://www.archivistes.be/ (Association des archivistes francophones de Belgique)

- https://www.ica.org (International Council of Archives)

- https://ibsa.brussels/ (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse)

- https://statbel.fgov.be (Statbel, l'office belge de statistique**)**

Dispositions légales

- Union européenne
    - Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (*Journal Officiel de l'Union Européenne*, 4 mai 2016).

- État fédéral
    - Constitution belge, version coordonnée du 17 février 1994 (*Moniteur belge*, 17 février 1994).

    - Loi relative aux archives du 24 juin 1955 (*Moniteur belge*, 12 août 1955).
    - Loi portant des dispositions diverses du 6 mai 2009 (*Moniteur belge*, 19 mai 2009).
    - Loi portant dispositions diverses en matière de droit civil et des dispositions en vue de promouvoir des formes alternatives de résolution des litiges du 18 juin 2018 (*Moniteur belge*, 2 juillet 2018).

    - Arrêté royal portant exécution des articles 5 et 6 de la loi du 24 juin 1955 relative aux archives du 18 août 2010 (*Moniteur belge*, 23 septembre 2010).

- Région de Bruxelles-Capitale
    - Nouvelle loi communale (Région de Bruxelles-Capitale) du 24 juin 1988 (*Moniteur belge*, 3 septembre 1988).

    - Ordonnance relative aux archives de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 mars 2009 (*Moniteur belge*, 26 mars 2009).

- Région flamande
    - Décret relatif à l'organisation des archives administratives et de gestion du 9 juillet 2010 (*Moniteur belge*, 5 août 2010).
    - Décret sur l'administration locale du 22 décembre 2017 (*Moniteur belge*, 15 février 2018).
    - Décret de gouvernance du 7 décembre 2018 (*Moniteur belge*, 19 décembre 2018).

- Région wallonne
    - Décret wallon relatif aux archives publiques du 6 décembre 2001 (*Moniteur belge*, 20 décembre 2001).

    - Code de la démocratie locale et de la décentralisation du 22 avril 2004 (*Moniteur belge*, 12 août 2004).

Entretiens

- Mathieu Roeges, archiviste de la Commune d'Uccle, 4 juillet 2024.

- Aline Wachtelaer, archiviste de la Commune de Schaerbeek, 5 juillet 2024.

- Sarah Andrieux, archiviste de la Commune de Saint-Gilles, 8 juillet 2024.

Annexe – Questionnaire

L'archiviste

- Quel est votre titre officiel ?
- Depuis quand êtes-vous en fonction ?
- Quelle votre formation (initiale, complémentaire) ? Votre expérience professionnelle ?

Le service

- De combien de personnes se compose votre service ?
- A quelle direction est-il rattaché ?
- Quelle est l'importance matérielle de votre dépôt papier / numérique ?
- Votre service dispose-t-il d'une salle de lecture ?
- Quels sont les types de demandes qui vous sont adressées ? A quelle fréquence ?
- Quel est le champ d'action de votre service ?
  - Archives courantes – intermédiaires – définitives
  - Analogique – numérique
  - Acquisition – collecte – tri – classement – conservation – mise en accès – valorisation
  - Sensibilisation – conseils – formation

Interactions internes

- Comment interagissez-vous avec les différents services ?
- Collaborez-vous avec les juristes, le DPO, le CISO, les informaticiens, … ?

Ressources et reconnaissance

- Portez-vous des projets spécifiques ? Pouvez-vous en initier ? Etes-vous impliqué dans certains projets transversaux ?
- De quelles ressources humaines, infrastructurelles et financières disposez-vous pour réaliser vos missions ? Sont-elles suffisantes à vos yeux ?
- Pensez-vous que vos missions sont bien comprises par vos collègues et votre hiérarchie ?

Perception personnelle du rôle dans l'organisme et dans la société

- Vous sentez-vous plutôt :
  - Gestionnaire de l'information ou conservateur du patrimoine ?
  - Proactif ou réactif ?
  - Visible ou invisible ?
  - Généraliste ou spécialiste ?
- Votre métier est-il :
  - Solitaire ou collaboratif ?
  - Intellectuel ou manuel/technique ?
  - Passionnant ?
  - Utile ?
- Vous qualifieriez-vous de :
  - couteau-suisse – pompier – moine – sentinelle – chevalier – diplomate – psychologue – passeur – partenaire – facilitateur – pédagogue – autre ?
- A votre connaissance, y a-t-il eu un événement ou une situation qui a conduit à la création de votre poste ? *
- Pouvez-vous citer un exemple concret où votre contribution, vos décisions, vos actions en tant qu'archiviste ont été particulièrement utile à votre organisme ou à la société en général ? *
- A travers votre fonction, comment percevez-vous votre rôle dans la société ? *
- Quelles seraient les conséquences pour votre organisme, ou pour la société en général, si votre poste était supprimé demain ? *

* Les quatre dernières questions, marquées d'un astérisque, sont empruntées à DEMOULIN Marie, DION Isabelle et CARTIER François, « Valeur des archivistes, valeur des archives : florilège d'anecdotes archivistiques », dans *Actes du 44e congrès de l'Association des archivistes du Québec, Tadoussac, 27-29 mai 2015, Archi qui...? Archi quoi...? Les archivistes enfin démasqués*, 2015, p. 70-86.

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Faculté de philosophie, arts et lettres
Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | **www.uclouvain.be/fial**